

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue au lieu et à l'heure des séances le 7 juillet 2026.

Sont présents(es) :

Siège #1 - Monsieur Gilles Ouellet
Siège #2 - Madame Claudine Lévesque
Siège #3 - Madame Stéphanie Bard
Siège #4 - Monsieur Marc-André Lavoie
Siège #5 - Madame Laura Lévesque
Siège #6 - Madame Catherine Michaud

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

1108-07-26

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudine Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel qu'il a été présenté, le point autres sujets demeurant ouvert.

ADOPTÉ

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - LÉGISLATION**
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026**
- 4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION**
 - 4.1 - Embauche de Madame Rosemary Lévesque au poste permanent de trésorière adjointe**
 - 4.2 - Modification de signataire pour les chèques bancaires**
 - 4.3 - Changement d'administratrice substitut pour les transactions par AccèsD**
 - 4.4 - Changement de responsable concernant l'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé**
 - 4.5 - Changement de statut d'emploi de madame Micheline Lavoie**
 - 4.6 - Approbation des comptes à payer du mois de juin 2026**
 - 4.7 - Demandes de don et commandite**
 - 4.8 - Renouvellements d'adhésion**
- 5 - BÂTIMENTS ET PARCS MUNICIPAUX**
 - 5.1 - Demande d'utilisation d'une partie de la cour arrière du centre communautaire par le Club des 50 ans + pour un terrain de pétanque**
- 6 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 6.1 - Entente de services du Centre d'éducation des adultes de Kamouraska-Rivière-du-Loup 2026-2027 / Autorisation de signature**

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 - Demande d'autorisation à la CPTAQ pour morcellement et aliénation des lots 5 525 672, 5 526 968 et 5 526 969 du Cadastre du Québec

7.2 - Pétition pour le retour d'un service ferroviaire dans le Bas-St-Laurent / Résolution d'appui

8 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

8.1 - Club des Pif-Paf du Kamouraska / Offre de partenariat

9 - CORRESPONDANCE

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - LÉGISLATION

1109-07-26

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2026 a été déposée dans le conseil sans papier au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de permettre aux membres du conseil d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026 soit adopté, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

1110-07-26

4.1 - Embauche de Madame Rosemary Lévesque au poste permanent de trésorière adjointe

CONSIDÉRANT que la période de probation de madame Rosemary Lévesque s'est terminée le 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT qu'elle a rencontré les objectifs relatifs à son poste;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Laura Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil procède à l'embauche de madame Rosemary Lévesque au poste permanent de trésorière adjointe;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer son contrat d'embauche permanente.

ADOPTÉ

1111-07-26

4.2 - Modification de signataire pour les chèques bancaires

CONSIDÉRANT que l'article 203 du Code municipal prévoit que tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité doivent être signés conjointement par le maire et la greffière-trésorière ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par la greffière-trésorière, en cas d'absence, par la trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT le départ de madame Micheline Lavoie à titre de greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Gabriel-Lalemant, par la résolution 1110-07-26, a procédé à l’embauche permanente de madame Rosemary Lévesque au poste de trésorière adjointe;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise la nomination de madame Rosemary Lévesque comme signataire des chèques, des effets bancaires et tout autre document y étant relié.

Les signataires autorisés à signer les chèques, les effets bancaires et tout autre document y étant relié sont donc :

- le maire, monsieur Gilles DesRosiers, ou le maire suppléant, monsieur Gilles Ouellet; ET
- la directrice générale et greffière-trésorière, madame Nancy Lizotte, ou la trésorière adjointe, madame Rosemary Lévesque;

ADOPTÉ

1112-07-26

4.3 - Changement d'administratrice substitut pour les transactions par AccèsD

CONSIDÉRANT le départ de madame Micheline Lavoie à titre de greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT que celle-ci agissait à titre d’administratrice substitut pour gérer les affaires bancaires de la municipalité sur le site AccèsD Affaires de Desjardins;

CONSIDÉRANT que la Municipalité, par la résolution 1110-07-26, a procédé à l’embauche permanente de madame Rosemary Lévesque au poste de trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit avoir un administrateur substitut en cas d'absence de l'administratrice principale pour gérer les affaires bancaires de la municipalité sur le site AccèsD Affaires de Desjardins;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Catherine Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil désigne madame Rosemary Lévesque à titre d'administratrice substitut des comptes bancaires de la municipalité sur le site AccèsD Affaires de Desjardins.

ADOPTÉ

1113-07-26

4.4 - Changement de responsable concernant l'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé

CONSIDÉRANT le départ de madame Micheline Lavoie à titre de greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT que celle-ci agissait à titre de responsable de l'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, personne morale, désire modifier la Convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé avec la caisse de l'Anse de La Pocatière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité, par la résolution 1110-07-26, a procédé à l'embauche permanente de madame Rosemary Lévesque au poste de trésorière adjointe;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Laura Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé, dont copie est soumise au conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, intervienne entre la caisse de l'Anse de La Pocatière et la Municipalité;

QUE madame Rosemary Lévesque soit autorisée à utiliser les services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé avec madame Nancy Lizotte (résolution no 1093-06-26);

QUE cette résolution demeure en vigueur et lie la Municipalité tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution.

ADOPTÉ

1114-07-26

4.5 - Changement de statut d'emploi de madame Micheline Lavoie

CONSIDÉRANT que madame Micheline Lavoie est à l'emploi de la Municipalité depuis plus de cinq ans et que son expertise sera utile au bureau, en attendant que sa remplaçante soit à l'aise dans son travail;

CONSIDÉRANT la lettre déposée à la séance du 2 juin 2026 mentionnant la date de sa dernière journée de travail, soit le 30 juillet 2026;

CONSIDÉRANT l'entente prise entre les parties qui stipule les points de cette résolution;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudine Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la résolution 1071-05-26 soit abrogée et que madame Lavoie reporte sa retraite au 31 octobre 2026;

QUE le conseil accepte que madame Lavoie demeure à l'emploi de la Municipalité, sur appel, et ce, jusqu'au 31 octobre 2026;

QUE son taux horaire demeure le même que celui qu'elle reçoit présentement.

ADOPTÉ

1115-07-26

4.6 - Approbation des comptes à payer du mois de juin 2026

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2026, totalisant la somme de 142 051,49 \$, comme il apparaît dans la liste déposée.

QUE le conseil autorise la greffière-trésorière adjointe à en faire le paiement.

ADOPTÉ

1116-07-26

4.7 - Demandes de don et commandite

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil retienne les demandes suivantes :

- L'Arc-en-ciel du cœur : 100 \$ pour leur campagne de financement 2026-2027.
- Club des 50 ans + de St-Gabriel : 100 \$ en certificat cadeau de la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet pour leur activité soulignant leur 50e anniversaire d'existence.

ADOPTÉ

1117-07-26

4.8 - Renouvellements d'adhésion

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-André Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise le renouvellement de notre adhésion à la SADC, au montant de 30 \$, avant taxes.

ADOPTÉ

5 - BÂTIMENTS ET PARCS MUNICIPAUX

1118-07-26

5.1 - Demande d'utilisation d'une partie de la cour arrière du centre communautaire par le Club des 50 ans + pour un terrain de pétanque

CONSIDÉRANT que la pétanque est un jeu de plus en plus populaire dans les municipalités;

CONSIDÉRANT l'importance de faire bouger les gens pour qu'ils demeurent en santé le plus longtemps possible, de les rassembler, de leur permettre de créer des liens entre eux, que ce soit les jeunes ou les moins jeunes;

CONSIDÉRANT que le Club des 50 ans + de Saint-Gabriel désire faire une demande de subvention via le Programme Nouveaux horizons pour installer un jeu de pétanque double sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que le Club des 50 ans + aimerait utiliser une partie de la cour arrière du centre communautaire pour installer le jeu de pétanque, sous les arbres (côté nord);

CONSIDÉRANT que le jeu sera mis à la disposition de toute la population;

CONSIDÉRANT qu'aucun montant d'argent ne sera demandé à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Catherine Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil retienne la demande du Club des 50 ans + et accepte qu'ils utilisent une partie de la cour arrière du centre communautaire pour installer un jeu de pétanque double.

ADOPTÉ

6 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

1119-07-26

6.1 - Entente de services du Centre d'éducation des adultes de Kamouraska-Rivière-du-Loup 2026-2027 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente de services pour l'année 2026-2027 entre la Municipalité et le Centre d'éducation des adultes de Kamouraska-Rivière-du-Loup qui fixe le montant maximal que nous recevrons pour la mise en place de certaines activités, entre autres pour la participation à Viactive;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Laura Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise la directrice générale, madame Nancy Lizotte, à signer l'entente de services 2026-2027.

ADOPTÉ

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

1120-07-26

7.1 - Demande d'autorisation à la CPTAQ pour morcellement et aliénation des lots 5 525 672, 5 526 968 et 5 526 969 du Cadastre du Québec

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Gabriel Lalemant doit donner un avis relativement à une demande pour aliénation d'une partie des lots 5 525 672, 5 526 968 et du lot 5 526 969 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de, l'avis que transmet la municipalité doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU QUE la demande vise à distinguer clairement le potentiel acéricole de la portion strictement forestière, de manière à assurer la préservation des érables situés sur le lot destiné à l'acériculture;

ATTENDU QUE les lots intégrés à la société contribueront à l'augmentation de l'actif et permettront de poursuivre l'expansion de l'entreprise, en renforçant une implication équitable des actionnaires tout en réduisant les coûts d'exploitation et la charge administrative liés à la location des lots;

ATTENDU QU'un plan d'érablière a été réalisé sur la partie visée par la présente demande, établissant un potentiel de 2 665 entailles qui s'ajouteront à celles déjà exploitées depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE cette autorisation n'aura pas d'effet sur les activités agricoles existantes, puisque l'usage ne sera pas modifié;

ATTENDU QU'il n'y a aucune possibilité d'effets négatifs en regard des lois et règlements relatifs à l'environnement, et tout particulièrement à l'égard des établissements de production animale environnants;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau et n'enlève pas de sol pour l'agriculture;

ATTENDU QUE le projet respecte la réglementation de zonage de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-André Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité Saint-Gabriel-Lalemant :

1. appuie le demandeur dans sa démarche visant à obtenir de la Commission l'autorisation d'aliéner les lots 5 525 672, 5 526 968 et 5 526 969 du Cadastre du Québec;
2. recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

ADOPTÉ

1121-07-26

**7.2 - Pétition pour le retour d'un service ferroviaire dans le Bas-St-Laurent /
Résolution d'appui**

CONSIDÉRANT que le transport ferroviaire constitue un service essentiel pour le développement économique, touristique, social et territorial des régions du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le service ferroviaire de passagers assuré par VIA Rail entre Montréal, Québec et Halifax a vu sa fréquence réduite de moitié en 2012, entraînant une diminution importante de l'accessibilité au transport collectif pour les citoyens de la région;

CONSIDÉRANT que les horaires actuels des trains dans les municipalités du Bas-St-Laurent sont peu adaptés aux besoins de la population, limitant ainsi l'utilisation du train comme moyen de transport efficace;

CONSIDÉRANT que le transport ferroviaire représente une alternative durable à l'automobile et contribue à la réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant reconnaît l'importance de maintenir et d'améliorer les infrastructures et services de transport collectif en région;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Claudine Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil appuie officiellement la pétition citoyenne e-7344 visant l'amélioration du service ferroviaire de passagers dans le Bas-St-Laurent;

QUE la Municipalité demande au gouvernement du Canada et à VIA Rail de rétablir un service ferroviaire quotidien, fiable et accessible pour les citoyens des régions du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise :

- au député fédéral de Rimouski-La Matapédia, incluant La Mitis, Les Basques et La Neigette;
- au ministre des Transports du Canada;
- à VIA Rail Canada;
- à la MRC de Kamouraska;
- aux municipalités de la MRC de Kamouraska pour appui et sensibilisation.

ADOPTÉ

8 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

1122-07-26

8.1 - Club des Pif-Paf du Kamouraska / Offre de partenariat

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre de partenariat du Club des Pif-Paf du Kamouraska (Club) pour participer à ses prochaines activités hivernales;

CONSIDÉRANT que le Club aura la charge de la sécurité et du service de bar, en collaboration avec la municipalité;

CONSIDÉRANT que les profits seront destinés aux enfants;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut se retirer du partenariat au plus tard le 15 août et que le Club peut en faire autant pour toute raison qu'il jugera raisonnable;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-André Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte l'offre de partenariat du Club pour l'hiver 2026-2027;

QU'un projet dédié uniquement aux enfants soit présenté au Club pour approbation et que le Club se réserve le droit de le refuser s'il ne correspond pas à ses attentes ou ses valeurs;

QUE le matériel publicitaire fourni par le Club soit affiché lors de l'événement;

QU'une lettre soit envoyée au Club pour leur faire part de notre intérêt à participer à ce partenariat.

ADOPTÉ

9 - CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière adjointe a déposé dans le conseil sans papier la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire.

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance, qui n'ont nécessité aucune prise de décision.

1123-07-26

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Laura Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20 h 06.

ADOPTÉ

Je, Gilles DesRosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles DesRosiers, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant.

Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière